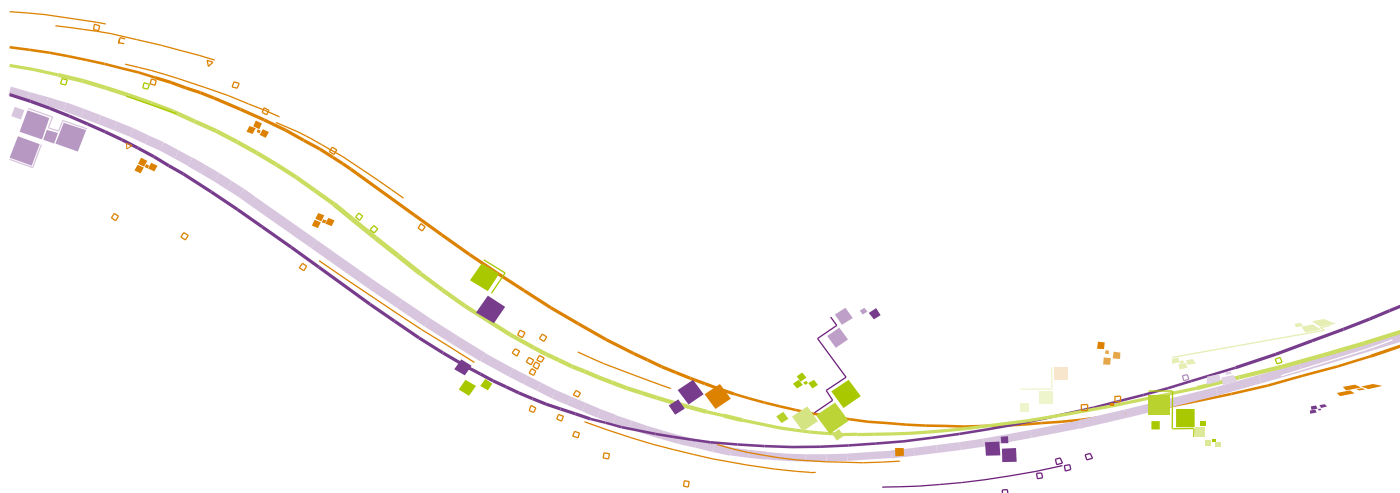


Pour copie certifiée conforme à l'original

Signé par :
Sylvie MASSON
348C23A743FA42A...

Sylvie MASSON
Secrétaire du Conseil d'Administration

COMPTES SOCIAUX AU 31 décembre 2024



SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 3

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024 4

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2024 5

TABEAU DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2024 6

ANNEXE 7

NOTE 1 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L’EXERCICE 7

NOTE 2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 8

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 13

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES 14

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 15

NOTE 6 – ACTIF CIRCULANT 16

NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES 18

NOTE 8 – AUTRES FONDS PROPRES 18

NOTE 9 – PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS 19

NOTE 10 – DETTES 20

NOTE 11 – RÉSULTAT D’EXPLOITATION 22

NOTE 12 – RÉSULTAT FINANCIER 23

NOTE 13 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL 24

NOTE 14 – INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS 24

NOTE 15 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES 24

NOTE 16 – ENGAGEMENTS FINANCIERS 25

NOTE 17 – INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL 26

NOTE 18 – INFORMATIONS SUR ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE 26

NOTE 19 – TABLEAU – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 27

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF		31/12/2024			31/12/2023
(k€)		Brut	Amortissements et Dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles (note 3)					
▪ Frais de recherche		26 255	-24 832	1 422	2 274
▪ Frais de développement		36 694	-36 694	0	74
▪ Concessions, brevets, licences, solutions informatiques		47 222	-42 979	4 243	3 548
▪ Immobilisations incorporelles en cours		5 913	-	5 913	5 385
▪ Avances et acomptes		-	-	-	-
Immobilisations corporelles (note 4)					
▪ Terrains		24 791	-3 822	20 969	20 880
▪ Constructions		318 270	-262 575	55 695	51 692
▪ Installations techniques, matériel et outillage		417 815	-348 114	69 700	72 536
▪ Autres immobilisations corporelles		21 204	-18 136	3 069	3 494
▪ Immobilisations corporelles en cours		16 670	-	16 670	22 436
▪ Avances et acomptes		3 375	-	3 375	1 244
Immobilisations financières (1) (note 5)					
▪ Participations		384 553	-	384 553	384 553
▪ Créances rattachées à des participations		1 067	-	1 067	2 000
▪ Autres titres immobilisés		13 588	-	13 588	13 588
▪ Prêts		8 570	-	8 570	8 435
▪ Autres immobilisations financières		996	-	996	996
TOTAL I		1 326 983	-737 152	589 831	593 135
ACTIF CIRCULANT (note 6)					
Stocks et en-cours :					
▪ Matières premières et autres approvisionnements		1 569	-201	1 368	1 342
▪ Avances et acomptes versés sur commandes		1 234	-	1 234	1 145
Créances (2) :					
▪ Créances clients et comptes rattachés		66 289	-360	65 929	60 762
▪ Autres créances		27 190	-14 061	13 129	14 690
▪ Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
▪ Instruments de trésorerie		-	-	-	-
▪ Disponibilités		18 324	-	18 324	32 039
▪ Charges constatées d'avance (2)		3 118	-	3 118	3 245
TOTAL II		117 724	-14 623	103 102	113 222
Écarts de conversion actif TOTAL III		13	-	13	28
TOTAL GÉNÉRAL		1 444 721	-751 775	692 946	706 386
(1) dont à moins d'un an				1 483	595
(2) dont à plus d'un an				819	13 559

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIF (k€)	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES (note 7)		
▪ Fonds propres	399 691	405 070
▪ Réserve de réévaluation	790	790
▪ Écart de réévaluation libre	166 884	166 884
▪ Résultat de l'exercice (ou de la période)	-19 619	-5 379
▪ Subventions d'investissement	14 740	13 505
TOTAL I	562 485	580 870
AUTRES FONDS PROPRES (note 8)		
▪ Avances conditionnées TOTAL I bis	2 678	3 496
PROVISIONS (note 9)		
▪ Provisions pour risques	1 062	440
▪ Provisions pour charges	29 968	28 647
TOTAL II	31 030	29 087
DETTES (1) (note 10)		
▪ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	-	-
▪ Emprunts et dettes financières divers	5 167	5 197
▪ Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	5 750	4 532
▪ Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 719	20 626
▪ Dettes fiscales et sociales	43 096	39 236
▪ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 065	9 732
▪ Autres dettes	12 078	13 083
▪ Intruments de trésorerie	44	6
▪ Produits constatés d'avance	810	518
TOTAL III	96 729	92 929
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF TOTAL IV	25	3
TOTAL GÉNÉRAL	692 946	706 386
(1) dont : à moins d'un an	91 411	87 891
à plus d'un an	5 318	5 038
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

(k€)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
▪ Production vendue (biens et services)	40 887	37 761
▪ Production stockée	-	-
▪ Production immobilisée	7 652	6 506
▪ Subventions d'exploitation	17 791	14 215
▪ Redevances pour concessions licences	46 681	52 939
▪ Subvention pour charges de service public	122 250	124 063
▪ Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	3 357	3 952
▪ Autres produits	252	395
TOTAL I	238 869	239 830
CHARGES D'EXPLOITATION		
▪ Achats stockés matières et autres approvisionnements	4 657	4 687
▪ Variation de stock	-20	-54
▪ Achats non stockés matières et fournitures	9 681	12 861
▪ Autres achats et charges externes (1)	69 528	65 047
▪ Impôts, taxes et versements assimilés	19 581	18 687
▪ Salaires et traitements	108 971	105 778
▪ Charges sociales	50 007	47 050
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
▪ Sur immobilisations : dotations aux amortissements	27 444	27 876
▪ Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-
▪ Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	205	67
▪ Pour risques et charges : dotations aux provisions	4 447	4 620
▪ Autres charges	690	431
TOTAL II	295 191	287 049
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (note 11)	-56 322	-47 219
PRODUITS FINANCIERS		
▪ De participations	38 030	42 663
▪ D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	649	603
▪ Autres intérêts et produits assimilés	95	33
▪ Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	-	-
▪ Différences positives de change	63	63
▪ Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL III	38 836	43 362
CHARGES FINANCIÈRES		
▪ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-
▪ Intérêts et charges assimilées	232	232
▪ Différences négatives de change	74	38
▪ Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL IV	306	270
RÉSULTAT FINANCIER (note 12)	38 530	43 092
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-17 792	-4 127
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
▪ Sur opérations de gestion	866	1 101
▪ Sur opérations en capital	2 379	1 557
▪ Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	123	0
TOTAL V	3 368	2 658
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
▪ Sur opérations de gestion	1 006	52
▪ Sur opérations en capital	229	126
▪ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	852	1 061
TOTAL VI	2 086	1 240
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (note 13)	1 282	1 418
INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS (note 14) TOTAL VII	2 163	2 256
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (note 15) TOTAL VIII	946	415
TOTAL DES PRODUITS	281 073	285 850
TOTAL DES CHARGES	300 693	291 230
RÉSULTAT NET	-19 619	-5 379

(1) Y compris : - redevances de crédit-bail mobilier : -

TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2024

(k€)	31/12/2024	31/12/2023
RESSOURCES		
. Résultat net de l'exercice (ou de la période)	-19 619	-5 379
. Augmentation (Diminution) des amortissements	28 296	28 937
. Augmentation (Diminution) des dépréciations et provisions	1 516	1 741
. Pertes (Gains) sur cessions d'actifs	174	83
. Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	-2 319	-1 496
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	8 048	23 885
. Cessions ou réductions d'actifs incorporels	0	0
. Cessions ou réductions d'actifs corporels	54	43
. Cessions ou réductions d'actifs financiers	1 187	771
CESSIONS / REDUCTIONS D'ACTIFS	1 241	815
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES	3 554	4 357
AUGMENTATION DES AUTRES FONDS PROPRES	33	18
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES	0	0
TOTAL DES RESSOURCES (A)	12 876	29 075
EMPLOIS		
. Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3 357	2 402
. Acquisitions d'immobilisations corporelles	22 660	25 330
. Acquisitions d'immobilisations financières	462	620
ACQUISITIONS D'ACTIFS IMMOBILISES	26 480	28 352
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0	0
REMBOURSEMENT DE DETTES FINANCIERES	0	0
REDUCTION DES CAPITAUX PROPRES	0	0
DIMINUTION D'AUTRES FONDS PROPRES	852	1 061
TOTAL DES EMPLOIS (B)	27 331	29 413
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (C = A - B)	-14 456	-338
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (D)	-703	-9 863
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (E = C - D)	-13 753	9 524
. Trésorerie début de période	32 033	22 509
. Trésorerie fin de période	18 280	32 033
. Variation de trésorerie	-13 753	9 524

ANNEXE

NOTE 1 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Résultat d'exploitation (cf. Note 11)

- Par rapport à l'exercice précédent, les redevances perçues diminuent de 6,3 M€ dont -5,1 M€ pour celles en provenance du groupe Axens.
- Subvention pour charges de service public au profit d'IFP Energies nouvelles (IFPEN) :
La subvention, votée au budget IFPEN à hauteur de 124,5 M€, a été inscrite dans la loi de Finances Initiale (LFI) pour 2024 à 124,2 M€, nette de réserve. Après annulation de 2,2 M€ de crédits postérieurement au vote de la LFI, le montant effectivement reçu en 2024 (122,2 M€) est en diminution de 1,8 M€ par rapport à 2023.
- Le taux d'actualisation retenu pour le calcul des indemnités de départ à la retraite et des médailles du travail est stable depuis décembre 2023, passant de 3,15% à 3,25%. Les provisions correspondantes ont augmenté du fait de la hausse de l'ancienneté moyenne du personnel (+1,1 M€) et s'élèvent à 29,3 M€ au 31 décembre 2024 (cf. Note 9).
- Le résultat d'exploitation se traduit par une perte de -56,3 M€, contre -47,2 M€ au 31 décembre 2023, soit une dégradation de -9,1 M€ principalement liée à la hausse des autres achats et charges externes et des charges de personnel.

Résultat financier (cf. Note 12)

- Les revenus des titres de participations s'établissent à 38,0 M€ ; ils diminuent de 4,6 M€ par rapport à ceux de 2023, soit -10,81 %.
- Le résultat financier est bénéficiaire à 38,5 M€, contre 43,1 M€ à fin décembre 2023.

Résultat exceptionnel (cf. Note 13)

- Le résultat exceptionnel affiche un bénéfice de 1,3 M€ principalement constitué par les quotes-parts de subventions d'investissements rapportées au résultat 2024 pour 2,3 M€ compensées par le complément de taxe sur les bureaux en Ile-de-France pour la période 2021-2024 pour 1,0 M€ (cf. point « Contrôle fiscal »).

Contrôle fiscal

L'IFPEN fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2021 à 2024.

Il a d'ores et déjà donné lieu à une déclaration complémentaire de régularisation concernant la taxe sur les bureaux en Ile de France. En effet, l'IFPEN utilisait par erreur le tarif réduit qui est réservé, entre autres, aux établissements publics sans caractère industriel ou commercial. Le montant du versement complémentaire s'élève à 1,0 M€ (dont 0,02 M€ d'intérêts de retard).

Par ailleurs, l'IFPEN a reçu en décembre dernier une proposition de rectification interruptive de prescription pour l'année 2021. Celle-ci concerne l'amortissement de 3 immobilisations et conduirait à un rehaussement du résultat fiscal de 0,3 M€. Le résultat fiscal de l'année 2021 étant déficitaire, ce rehaussement n'aurait pas d'impact sur l'impôt sur les sociétés ; en effet, seul le montant du déficit à reporter serait revu à la baisse. Toutefois, l'IFPEN a contesté cette proposition par courrier en date du 10 février dernier.

NOTE 2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2024 sont établis selon les principes et méthodes comptables définis par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général modifié dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Opérations commerciales en devises

▪ Chiffre d'affaires (Production vendue/Redevances)

Les ventes en devises sont enregistrées en chiffre d'affaires au cours du jour de la vente. L'effet de la couverture est, le cas échéant, comptabilisé dans le même compte de chiffre d'affaires (voir § « Instruments financiers »).

▪ Dettes et créances commerciales, disponibilités

Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture.

Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion résultant de la réévaluation des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture (élément couvert ou couverture).

Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture (voir § « Instruments financiers »).

Les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

Avances remboursables reçues de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) / Frais de recherche

Leur mode de comptabilisation a été préconisé par la Cour des comptes afin d'obtenir la neutralité économique des opérations comptables liées à ces avances :

- depuis le 1^{er} janvier 1999, les avances reçues au titre d'un programme sont inscrites au passif du bilan, sous la rubrique "Avances conditionnées",
- elles s'accompagnent en contrepartie et à due concurrence, par transfert des charges d'exploitation des travaux correspondants, d'une inscription à l'actif du bilan sous la rubrique "Frais de recherche",
- le montant ainsi immobilisé est amorti au rythme des remboursements annuels effectués,
- en fin de processus ou en cas de décision d'abandon de créance, le solde non remboursé est comptabilisé en produits exceptionnels et compensé par une charge d'amortissement exceptionnel de la valeur résiduelle des immobilisations correspondantes.

Ce mode de comptabilisation déroge toutefois aux dispositions du règlement n° 04-06 du Comité de la réglementation comptable repris par le règlement ANC 2014-03 sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs, qui exclut toute inscription à l'actif des frais de recherche appliquée.

Immobilisations

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production.

En application de l'avis CNC 2004-15, sont inscrits à l'actif du bilan (méthode de référence) les frais de développement de projets répondant aux critères généraux d'activation posés par l'article 212-3.2 du PCG.

Les frais de développement de projets informatiques sont ainsi portés à l'actif du bilan pour leur coût de production, qui s'entend des coûts directs et indirects, externes et internes, directement attribuables à l'immobilisation produite.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production, à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation au 1^{er} janvier 2002 sur la base d'expertises externes.

▪ Méthodes utilisées et durées retenues pour le calcul des amortissements

AMORTISSEMENTS	Mode	Durée
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
▪ Frais de recherche	(*)	(*)
▪ Frais de développement	linéaire	5 ans
▪ Concessions, brevets, licences marques	linéaire	13 et 20 ans
▪ Solutions informatiques	linéaire	3 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
▪ Bâtiments	linéaire	30 ans
▪ Installations générales, agencements terrains et constructions	linéaire	9 ; 10 et 15 ans
▪ Installations techniques, matériels et outillages	linéaire	5 et 10 ans
▪ Agencements divers	linéaire	10 ans
▪ Matériel de transport	linéaire	5 ans
▪ Matériel de bureau	linéaire	5 ans
▪ Mobilier	linéaire	10 ans

(*) amortissement au rythme des remboursements annuels effectués à la DGEC

Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

▪ Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant représentant la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation non cotés est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, de la quote-part d'actif net réévalué, des perspectives de rentabilité et de développement des sociétés considérées.

Concernant les titres cotés, une dépréciation sera comptabilisée dès lors que l'évolution des cours de bourse postérieurement à la clôture et jusqu'à la date du Conseil d'Administration conduit à constater une valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur comptable des titres.

Sauf autre méthode plus pertinente, la méthode préférentielle de valorisation utilisée est celle du *Discounted Cash Flow* (DCF).

Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital, en application du Modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF). Ce modèle repose notamment sur la prise en compte d'une prime de risque anticipée de marché (moyenne sur 12 mois des primes de risque du marché Europe communiquées) et d'un taux de rémunération des actifs sans risque (moyenne sur 12 mois des taux d'adjudication des OAT à un mois communiqués).

Stocks de matières et autres approvisionnements

La méthode de valorisation des stocks de matières et fournitures consommables est celle du FIFO.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Pour les créances en devises, voir § « Opérations commerciales en devises ».

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement, s'il y a lieu, est géré selon la méthode FIFO.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. A la clôture, si leur valeur liquidative est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Subventions d'investissement

Les subventions, publiques ou privées, dont IFPEN bénéficie en vue d'acquérir ou de créer des immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Conformément aux dispositions prévues à l'article 312-1-1 du PCG, elles sont ensuite reprises au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations ainsi acquises ou créées.

Autres fonds propres

Les aides remboursables comptabilisées au passif du bilan sous la rubrique "Avances conditionnées" correspondent à la part revenant à IFPEN sur les soutiens accordés.

Les obligations de remboursement éventuelles incombant aux partenaires sur des projets ayant bénéficié d'aides de la DGEC font l'objet d'une inscription au titre des engagements hors bilan.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour IFPEN ; ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

▪ Engagements de retraite et médailles du travail

Les indemnités de départ à la retraite et les gratifications pour médailles du travail font l'objet d'une provision, portée sous la rubrique "provisions pour risques et charges". Cette provision est calculée sur la base des conventions et des lois en vigueur.

Les calculs relatifs à ces provisions sont effectués par un organisme de courtage en assurances, en prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Probabilité de présence dans l'entreprise : taux de rotation du personnel différencié selon les tranches d'âges, appliqué individuellement à la population, et risque de mortalité estimé à partir des tables TGH – TGF 2005-2006.
- Évolution des salaires : taux de révision fixe pour l'ensemble des salariés.
- Taux d'actualisation financière : iBoxx Euro Corporate AA10+.

▪ Risques sur filiales et participations

S'il y a lieu, les provisions pour risques sur filiales et participations correspondent à la quote-part de situation nette négative des sociétés concernées. Une provision complémentaire peut être constituée dans le cas de risques spécifiques identifiés.

▪ Pertes à terminaison

Les provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées dès lors que le résultat prévisionnel du contrat apparaît négatif.

Chiffre d'affaires - contrats à long terme

La comptabilisation des contrats de ventes de prestations et d'études multi clients à longue durée s'effectue par application de la méthode à l'avancement (règlement ANC 2014-03).

Les contrats concernés sont ceux relevant du secteur lucratif, dont l'achèvement interviendra postérieurement à la date de l'arrêté comptable, et facturés sur une base forfaitaire (supérieure ou égale à 150 k€ pour les contrats de prestations, sans condition de montant pour les contrats d'études multi clients).

Cette méthode consiste à comptabiliser le résultat et le chiffre d'affaires à l'avancement, sur la base :

- de l'estimation révisée des produits et des coûts à la date d'arrêté,
- du pourcentage d'avancement, déterminé en retenant le rapport existant entre le coût des travaux et services exécutés à la date d'arrêté des comptes et le total des coûts prévisionnels du contrat à terminaison.

Lorsque les produits facturés sur l'exercice ne sont pas en phase avec l'avancement des travaux, ils sont régularisés à la hausse (factures à établir) ou à la baisse (produits constatés d'avance).

Si le résultat prévisionnel à terminaison d'un contrat fait ressortir une perte, une provision pour risques est constatée pour la différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte déjà comptabilisée.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'opérations ou d'événements clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Impôt sur les bénéfices

IFPEN est redevable de l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun au titre de la partie de son activité réputée concurrentielle. Pour le reste de ses activités, l'impôt sur les sociétés est calculé au taux réduit sur la base de ses revenus patrimoniaux.

Imposition complémentaire GLoBE

Le groupe IFPEN réalisant au moins 750 M€ de chiffre d'affaires consolidé (au sens de Pilier 2) est soumis, au titre des exercices ouverts depuis le 31 décembre 2023, à une imposition complémentaire conformément aux règles GLoBE (Global Anti-Base Erosion, également appelée « Pilier 2 ») si le taux effectif d'imposition minimum GLoBE est inférieur à 15 % dans chacune des juridictions où sont établies les entités du Groupe IFPEN.

IFPEN est redevable de cet impôt complémentaire le cas échéant, en tant qu'Entité Mère Ultime.

Instruments financiers et opérations de couverture

IFPEN a recours à des contrats de change à terme afin de couvrir les risques liés aux fluctuations des cours des devises.

Les effets de ces couvertures sont classés en résultat en fonction du sous-jacent.

Le résultat de la couverture est présenté dans la même rubrique du compte de résultat (exploitation, financier, exceptionnel) que l'élément couvert.

Ainsi, les impacts de la couverture de change sur les flux opérationnels sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

La revalorisation des factures couvertes non dénouées à la clôture est enregistrée au bilan actif ou passif dans le poste « Instruments de trésorerie ».

NOTES SUR LE BILAN

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 692 946 k€.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(k€)	Valeur brute au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
▪ Frais de recherche	27 106	-	-	-852	26 255
▪ Frais de développement	36 694	-	-	-	36 694
▪ Concessions, brevets, licences, solutions informatiques	45 270	507	2 322	-877	47 222
▪ Immobilisations incorporelles en cours	5 385	2 838	-2 310	-	5 913
▪ Avances et acomptes	-	12	-12	-	-
TOTAL	114 456	3 357	(0)	-1 729	116 084

La production immobilisée sur l'exercice 2024 au titre des immobilisations incorporelles s'élève à 2 213 k€.

Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

AMORTISSEMENTS	Cumulés au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Cumulés au 31/12/2024
(k€)					
▪ Frais de recherche	24 832	-	-	-	24 832
▪ Frais de développement	36 621	74	-	-	36 694
▪ Concessions, brevets, licences, solutions informatiques	41 722	2 134	-	-877	42 979
TOTAL	103 175	2 208	-	-877	104 505

DEPRECIATIONS (cf. Note 9)	Cumulés au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Cumulés au 31/12/2024
(k€)					
▪ Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(k€)	Valeur brute au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
▪ Terrains et agencements de terrain	24 218	226	352	-5	24 791
▪ Constructions					
. Bâtiments	83 248	50	2 941	-	86 239
. Équipements techniques généraux	24 769	469	9	-1	25 245
. Autres agencements et aménagements	199 281	1 994	5 619	-109	206 786
▪ Installations techniques, matériel et outillage	428 370	8 627	5 415	-24 597	417 815
▪ Autres immobilisations corporelles					
. Agencements divers	1 284	25	-	-	1 309
. Matériel de transport	910	-	-	-87	823
. Matériel de bureau	4 994	368	3	-531	4 834
. Mobilier	14 132	173	24	-91	14 238
▪ Immobilisations corporelles en cours	22 436	7 582	-13 348	-	16 670
▪ Avances et acomptes	1 244	3 146	-1 015	-	3 375
TOTAL	804 886	22 660	-	-25 422	802 125

La production immobilisée sur l'exercice 2024 s'élève à 5 439 k€ et se rapporte essentiellement à des installations spécialisées (unités pilotes, bancs d'essais techniques).

La variation du poste « Immobilisations corporelles en cours » résulte également d'investissements pour les activités de recherche et de travaux immobiliers.

Immobilisations détenues en crédit-bail

IFPEN n'a aucun contrat de crédit-bail en cours.

Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

(k€)	Cumulés au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Cumulés au 31/12/2024
AMORTISSEMENTS					
▪ Agencements de terrains	3 338	484	-	-	3 822
▪ Constructions					
. Bâtiments	54 734	2 251	-	-	56 985
. Équipements techniques généraux	22 005	631	-	0	22 636
. Autres agencements et aménagements	178 866	4 196	-	-109	182 954
▪ Installations techniques, matériel et outillage	354 547	16 658	-	-24 377	346 828
▪ Autres immobilisations corporelles					
. Agencements divers	1 225	12	-	-	1 236
. Matériel de transport	858	4	-	-87	776
. Matériel de bureau	3 390	633	-	-530	3 493
. Mobilier	12 310	367	-	-90	12 588
TOTAL	631 274	25 237	-	-25 193	631 317

(k€)	Cumulés au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Cumulés au 31/12/2024
DEPRECIATIONS (cf. Note 9)					
▪ Installations techniques, matériel et outillage	1 287	-	-	-	1 287
▪ Autres immobilisations corporelles					
. Matériel de transport	43	-	-	-	43
TOTAL	1 330	-	-	-	1 330

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(k€)	Valeur brute au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2024
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
▪ Titres de participations	384 553	-	0	-	384 553
▪ Créances rattachées à des participations	2 000	60	-	-993	1 067
▪ Autres titres immobilisés	13 588	-	-	-	13 588
▪ Prêts	8 435	462	0	-327	8 570
▪ Autres immobilisations financières	996	-	-	-	996
TOTAL	409 571	522	-	-1 319	408 774

Le détail des titres de participations détenus est présenté en note 19.

Mouvements ayant affecté les immobilisations financières durant l'exercice :

- Les créances rattachées à des participations sont principalement constituées au 31 décembre 2024 d'un prêt consenti à la société Bionext pour 1 047 k€ et d'intérêts courus. Bionext a procédé à un remboursement partiel pour 860 k€ en juillet 2024.
- Les prêts et autres immobilisations financières se rapportent aux prêts accordés au personnel et aux organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, ainsi qu'aux dépôts de garantie et cautionnements versés.

La variation, nette des remboursements opérés sur ces postes au cours de l'exercice, est négative de -797 k€.

Valorisation des immobilisations financières

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2024 lors de la mise en œuvre de la valorisation des titres de participation sont les suivantes :

- La prime de risque retenue pour la clôture 2024 s'élève à 3,88% sur la base de la moyenne sur 12 mois des primes de risque du marché Europe communiquées,
- Le taux de rémunération des actifs sans risque s'élève à 3,50% sur la base de la moyenne sur 12 mois des taux d'adjudication des OAT à 1 mois communiqués.

Dépréciations des immobilisations financières

Aucune dépréciation n'a été constatée sur les titres détenus par IFPEN dans les sociétés cotées et non cotées au 31 décembre 2024.

NOTE 6 – ACTIF CIRCULANT

Stocks de matières et autres approvisionnements

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Matières premières et autres approvisionnements	1 569	1 549
▪ Dépréciations des matières premières et autres approvisionnements	-201	-208
TOTAL NET	1 368	1 342

La dépréciation sur les stocks de métaux précieux a été ajustée, compte tenu du cours de ces derniers au 31 décembre 2024.

Créances

▪ Créances clients

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Créances clients (1)	66 289	60 917
▪ Dépréciations des créances clients	-360	-156
TOTAL NET	65 929	60 762

(1) dont factures à établir sur redevances et prestations terminées 23 831 18 232

▪ Autres créances

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Etat - Impôt sur les bénéfices	-	181
▪ Créance sur l'État au titre de la TVA	4 611	5 129
▪ Créance sur l'État au titre de l'Aide Gaz/Electricité	-	1 081
▪ Créance sur cession immobilisation	216	288
▪ RTPG - acomptes / liquidations demandés à la DGEC	167	167
▪ RTPG à recevoir des gérants - Fiches IFPEN partenaire	735	735
▪ RTPG - valorisation interne due par partenaires - Fiches IFPEN gérant	102	102
▪ Union Européenne - produits à recevoir	927	1 701
▪ ADEME - produits à recevoir	2 248	1 861
▪ Ministères - produits à recevoir	611	1 730
▪ ANR - produits à recevoir	2 440	1 698
▪ KIC LE - produits à recevoir	2	80
▪ Métropole Grand-Lyon / RRA - produits à recevoir	253	-
▪ Région Nouvelle Aquitaine - produits à recevoir	5	-
▪ Région IDF - produits à recevoir	205	82
▪ Comptes courants groupe	13 106	13 106
▪ Débiteurs Divers	1 563	809
TOTAL BRUT	27 190	28 751
▪ Dépréciation sur créances liées au RTPG	-1 042	-1 042
▪ Dépréciation sur comptes courants groupe (cf. Note 9)	-13 019	-13 019
TOTAL DEPRECIATIONS	-14 061	-14 061
TOTAL NET	13 129	14 690

Échéances des créances

CRÉANCES (k€)	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à moins de 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				
▪ Créances rattachées à des participations	1 067	1 067	-	-
▪ Prêts (1) (2)	8 570	239	1 530	6 801
▪ Autres immobilisations financières	996	177	430	389
Créances de l'actif circulant				
▪ Avances et acomptes versés sur commandes	1 234	1 234	-	-
▪ Créances clients et comptes rattachés	66 289	66 289	-	-
▪ Autres créances	27 190	27 046	144	-
▪ Charges constatées d'avance	3 118	2 443	641	33
TOTAL	108 464	98 495	2 745	7 223
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	462			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice	327			

Instruments de trésorerie et disponibilités

(k€)	Montant brut au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Comptes bancaires	18 323	32 038
▪ Caisse	1	1
TOTAL	18 324	32 039

Charges constatées d'avance

(k€)	Montant brut au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Charges constatées d'avance	3 118	3 245
TOTAL	3 118	3 245

Elles sont principalement relatives à des charges de maintenance, d'assurances et d'abonnements, se rapportant à des périodes postérieures à celle de l'arrêté.

NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres :

(k€)	Montant au 31/12/2023	Affectation du résultat	Autres variations		Montant au 31/12/2024
			Augmentations	Diminutions	
▪ Fonds propres	405 070	-5 379			399 691
▪ Réserve de réévaluation	790				790
▪ Écart de réévaluation libre (1)	166 884				166 884
▪ Résultat de l'exercice 2023	-5 379	5 379			-
▪ Résultat de la période				-19 619	-19 619
▪ Subventions d'investissement nettes (2)	13 505		3 554	-2 319	14 740
TOTAL	580 870	-	3 554	-21 939	562 485

- (1) Réévaluation à leur valeur réelle des actifs affectés au bilan du secteur lucratif, pratiquée en 2002 dans le secteur non lucratif et en franchise d'impôt sur les sociétés, préalablement au transfert des actifs vers le secteur lucratif.
- (2) L'augmentation sur l'exercice est principalement constituée de subventions reçues ou à recevoir de l'ANR pour 1 997 k€, du MESR pour 654 k€, de BPI pour 426 k€ et de la Région AURA pour 376 k€.
La diminution représente la quote-part des subventions rapportée au résultat de la période (cf. Note 13).

NOTE 8 – AUTRES FONDS PROPRES

(k€)	Montant au 31/12/2023	Variation nette période	Montant au 31/12/2024
▪ Soutiens DGEC et autres organismes	3 496	-819	2 678

NOTE 9 – PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

(k€)	Montant au 31/12/2023	Dotations de la période	Reprises de la période (provision utilisée)	(provision non utilisée)	Montant au 31/12/2024
POUR RISQUES					
▪ Pour litiges sociaux	256	726	-7	-123	853
▪ Pour litiges juridiques & commerciaux	-	-	-	-	-
▪ Pour pertes de change	2	11	-0	-	13
▪ Pour pertes à terminaison	182	59	-25	-19	196
	440	796	-32	-142	1 062
POUR CHARGES					
▪ Pour indemnités départs retraite	26 875	3 065	-1 730	-299	27 912
▪ Pour médailles du travail	1 419	136	-105	-14	1 435
▪ Pour désamiantage	353	450	-182	-	621
	28 647	3 651	-2 018	-313	29 968
POUR DÉPRÉCIATIONS					
▪ Sur immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
▪ Sur immobilisations corporelles	1 330	-	-	-	1 330
▪ Sur immobilisations financières	-	-	-	-	-
▪ Sur stocks	208	-	-6	-0	201
▪ Sur créances clients	156	205	-	-	360
▪ Sur autres créances	14 061	-	-	-	14 061
	15 754	205	-6	-0	15 953
TOTAL	44 841	4 652	-2 055	-455	46 982
IMPACT RESULTAT D'EXPLOITATION		4 652	-2 055	-333	2 264
IMPACT RESULTAT FINANCIER		-	-	-	-
IMPACT RESULTAT EXCEPTIONNEL		-	-	-123	-123

Les provisions pour risques et pour charges comprennent principalement :

- Une provision pour indemnités de départs en retraite de 27 912 k€, ainsi qu'une provision pour médailles du travail de 1 435 k€.
Le montant provisionné au titre de ces passifs sociaux a augmenté de 1 053 k€ par rapport à 2023.
- Une provision pour travaux de désamiantage de 621 k€.
- Des provisions pour litiges sociaux en cours pour 853 k€.
- Des provisions pour pertes à terminaison pour 196 k€.

NOTE 10 – DETTES

Emprunts et dettes financières diverses

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Prêts consentis par IFP Investissements	5 091	5 121
▪ Dépôts reçus	75	75
TOTAL	5 167	5 197

Ce poste est principalement constitué de deux prêts consentis par IFP Investissements, le premier de 3 000 k€ versé en 2011 et 2012 et destiné au financement de la construction d'un équipement de R&I et le second de 8 000 k€ versé en 2016 et 2017, et destiné à soutenir IFPEN dans le financement d'investissements.

Ces prêts qui s'élèvent à 5 000 k€, ont fait l'objet de remboursements à hauteur de 6 000 k€ sur les exercices passés.

Dettes fiscales et sociales

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Personnel - rémunérations et dettes provisionnées	19 410	18 834
▪ Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 732	11 974
▪ État et autres collectivités publiques	10 954	8 427
TOTAL	43 096	39 236

Autres dettes

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ RTPG - valorisation interne à reverser	620	620
▪ Union Européenne - avances reçues	2 606	2 372
▪ ADEME - avances reçues	289	19
▪ Ministères - avances reçues	2 137	450
▪ ANR - avances reçues	5 916	9 575
▪ Communauté Urbaine de Lyon - avances reçues	356	-
▪ DGAC - avances reçues	34	-
▪ Financeurs divers - avances reçues	28	-
▪ Créiteurs divers	91	47
TOTAL	12 078	13 083

Charges à payer

Elles se rattachent aux postes suivants :

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Emprunts et dettes financières - Divers	91	121
▪ Fournisseurs	11 043	13 145
▪ Dettes fiscales et sociales	28 306	25 506
▪ Dettes sur immobilisations	8 273	8 104
TOTAL	47 713	46 876

Échéances des dettes

(k€)	Montant	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à moins de 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
▪ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	-	-	-	-
▪ Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	5 167	167	5 000	-
▪ Avances et acomptes reçus sur commandes	5 750	5 750	-	-
▪ Fournisseurs et comptes rattachés	20 719	20 718	0	-
▪ Dettes fiscales et sociales	43 096	43 096	-	-
▪ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 065	8 747	317	-
▪ Autres dettes	12 078	12 078	-	-
▪ Instruments financiers	44	44	-	-
▪ Produits constatés d'avance	810	810	-	-
TOTAL	96 729	91 411	5 318	-
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

Produits constatés d'avance

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Prestations	763	453
▪ Contrats à l'avancement	47	65
TOTAL	810	518

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage une perte de -19 619 k€.

NOTE 11 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation 2024/2023
▪ Produits d'exploitation	238 869	239 830	-961
dont principalement :			
▪ Production vendue	40 887	37 761	3 125
▪ Production immobilisée	7 652	6 506	1 146
▪ Subventions d'exploitation	17 791	14 215	3 577
▪ Redevances perçues (cf. Note 1)	46 681	52 939	-6 258
▪ Subvention pour charges de service public (cf. Note 1)	122 250	124 063	-1 813
▪ Reprises provisions (cf. Notes 1 et 9)	2 388	2 958	-570
▪ Charges d'exploitation	295 191	287 049	8 142
dont principalement :			
▪ Achats stockés	4 657	4 687	-30
▪ Achats non stockés	9 681	12 861	-3 180
▪ Autres achats et charges externes	69 528	65 047	4 481
▪ Impôts et taxes	19 581	18 687	894
▪ Salaires et charges sociales	158 978	152 828	6 149
▪ Dotations aux amortissements	27 444	27 876	-431
▪ Dotations aux provisions pour risques et charges (cf. Note 9)	4 447	4 620	-173
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (cf. Note 1)	-56 322	-47 219	-9 103

Le poste « Achats non stockés » diminue de -3 180 k€ en lien avec la baisse du coût des énergies.

Le poste « Autres achats et charges externes » augmente de 4 481 k€, dont +1 042 k€ pour des projets à immobiliser, +1 148 k€ liés à l'augmentation des charges de maintenance et d'entretiens, +1 468 k€ concernant des prestations sur des contrats liés aux activités de mesures et analyses et +455 k€ de hausse de frais de déplacements, missions et réceptions.

Le poste « Salaires et charges sociales » augmente de 6 149 k€ (+4,0 %), sous l'effet des mesures de préservation du pouvoir d'achat.

Analyse de la production vendue et des redevances par zone géographique

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation 2024/2023
▪ Production vendue (biens et services)	40 887	37 761	3 125
▪ France	32 628	29 670	2 958
▪ Union Européenne (hors France)	837	943	-106
▪ Hors Union Européenne	7 422	7 148	274
▪ Redevances pour concessions licences	46 681	52 939	-6 258
▪ France	45 192	51 252	-6 061
▪ Union Européenne (hors France)	462	619	-156
▪ Hors Union Européenne	1 027	1 068	-41
TOTAL	87 567	90 700	-3 133

NOTE 12 – RÉSULTAT FINANCIER

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation 2024/2023
▪ Revenus des titres de participations	37 970	42 570	-4 601
▪ Revenus des prêts immobilisés	60	93	-33
▪ Revenus des placements et créances de l'actif immobilisé	649	603	46
▪ Résultat de change	-11	25	-36
▪ Intérêts et assimilés	-161	-232	71
▪ Reprises (dotations) financières	0	0	0
▪ Divers	23	33	-10
RÉSULTAT FINANCIER (cf. Note 1)	38 530	43 092	-4 562

Revenus des titres de participations

Ils se décomposent comme suit :

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation 2024/2023
▪ Axens	26 393	29 938	-3 545
▪ IFP Investissements	5 984	7 081	-1 097
▪ IFP Training	1 593	1 552	42
▪ Cofip	4 000	4 000	0
TOTAL	37 970	42 570	-4 601

NOTE 13 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation 2024/2023
▪ Quote-part de subventions d'investissements rapportée au résultat	2 325	1 514	812
▪ Libération d'obligation de remboursement d'avances conditionnées (RTPG)	852	1 061	-209
▪ Plus (moins)-value de cessions d'actifs	-174	-83	-91
▪ Reprises (dotations) exceptionnelles	-729	-1 061	332
▪ Produits (charges) exceptionnels nets sur opérations de gestion	-992	-12	-980
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 282	1 418	-137

Le poste « Quote-part de subventions d'investissements rapportée au résultat » comprend à hauteur de 6 k€ des subventions directement comptabilisées en résultat et pour 2 319 k€ des subventions échelonnées sur plusieurs exercices (cf. Note 7).

Le poste « Produits (charges) exceptionnels nets sur opérations de gestion » est constitué principalement d'un complément de déclaration de 985 k€ de taxe sur les bureaux en Ile-de-France pour la période 2021-2024 (cf. Note 1).

NOTE 14 – INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS

Ce poste s'élève à 2 163 k€ et représente la prime d'intéressement provisionnée au titre de 2024 qui sera versée en 2025, en application de l'accord d'intéressement signé pour la période 2023 à 2026.

NOTE 15 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Ce poste comprend l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, dû par IFPEN au titre de la partie de son activité réputée fiscalement concurrentielle ainsi que l'impôt sur les sociétés au taux de 24% dû sur les revenus patrimoniaux rattachés au secteur non lucratif.

La charge d'impôt complémentaire dans le cadre de Pilier 2 comptabilisée dans les comptes d'IFPEN au titre de l'exercice 2024 s'élève à 317 k€.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(k€)	Résultat avant impôt 31/12/2024	Impôt 31/12/2024	Résultat avant impôt 31/12/2023	Impôt 31/12/2023
▪ Résultat courant	-17 792	609	-4 127	401
▪ Résultat exceptionnel	1 282	20	1 418	14
▪ Résultat comptable avant impôt et intéressement	-16 510	629	-2 709	415
▪ Résultat comptable	-19 619	946	-5 379	415
▪ Impôt au taux de droit commun	-	616	-	399
▪ Taux d'impôt au taux de droit commun	-	25,0%	-	25,0%

La ventilation de l'impôt a été réalisée à partir des résultats courants et exceptionnels, ventilés par taux d'imposition et compte tenu de l'incidence des réintégrations et déductions fiscales se rapportant à chacun de ces résultats.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 16 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Engagements donnés	6 989	7 537
▪ Partenaires industriels sur projets de recherche bénéficiant d'aides remboursables	3 110	3 110
▪ Garanties bancaires pour bonne exécution de contrats de prestations	2 293	2 198
▪ Garanties sur logements élèves (1)	1 585	2 230
▪ Autres garanties données	-	-
Engagements reçus	2 613	4 186
▪ Partenaires industriels sur projets de recherche bénéficiant d'aides remboursables	-	-
▪ Cautions des fournisseurs	1 869	3 856
▪ Financements privés sur Chaires d'Enseignement	744	330
▪ Autres garanties reçues	-	-
Engagements réciproques	-	-

(1) IFPEN a l'obligation :

- d'assurer l'encaissement de 7/10^{es} des loyers couvrant à la fois la défaillance éventuelle des locataires et la vacance des locaux,
- de prendre en charges les réparations locatives (non estimées à ce jour).

Instruments financiers

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Instruments financiers		
▪ Ventes à terme de devises destinées à couvrir des créances :		
- kUSD	2 571	3 507
- équivalent k€	2 431	3 220
▪ Achats à terme de devises destinées à couvrir des dettes :		
- kUSD	-	914
- équivalent k€	-	845

NOTE 17 – INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

Ventilation de l'effectif moyen

		31/12/2024	31/12/2023
Méthode	Catégories	Personnel Salarié	Personnel Salarié
Effectif hors détachés (ETP) (art. R123-198-5è du Code de commerce)	▪ Ingénieurs et cadres	991	975
	▪ Employés et techniciens	552	555
TOTAL		1 543	1 531
Effectif hors détachés (art. D123-200 du Code de Commerce)	▪ Ingénieurs et cadres	1 016	1 003
	▪ Employés et techniciens	571	577
TOTAL		1 587	1 580

NOTE 18 – INFORMATIONS SUR ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

NOTE 19 – TABLEAU – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu	Valeur des titres détenus	comptable	Prêts et avances consentis par IFPEN	Avals et cautions donnés par IFPEN	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou (perte)	Dividendes encaissés / à recevoir par IFPEN
(en milliers d'euros ou d'unités nationales)				Brute	Nette			HT	01/01/2024 au 31/12/2024	au 31/12/2024
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations										
1 - FILIALES										
Cofip	4 721	12 081	100,00	34 139	34 139	7	-	5 840	1 663	4 000
Rueil Malmaison - France										
Beicip-Franlab	6 000	21 385	100,00	3 102	3 102	-	-	31 262	3 353	-
Rueil Malmaison - France										
Axens (1)	163 033	268 499	82,89	249 171	249 171	-	-	605 129	43 188	26 393
Rueil Malmaison - France										
IFP Investissements	79 784	15 545	100,00	93 855	93 855	-	-	-	2 032	5 984
Rueil Malmaison - France										
IFP Technologies (Canada) Inc	1 000 CAD	7 036 CAD	100,00	3 202	3 202	-	-	2 573 CAD	-213 CAD	-
Calgary, Alberta - Canada								(Social 20243	(Eur / Cad 31.12.24 : 1,4948)	
2 - PARTICIPATIONS										
IFP Training	2 688	27 126	39,81	1 070	1 070	-	-	28 729	3 348	1 593
Rueil Malmaison - France										
PROCETHOL 2G	37	-33 263	24,93	9	9	80	-	-	-1 052	-
Pomacle - France										
Bionext	15	-7 078	29,82	4	4	14 066	-	20	-1 283	-
Venette - Compiègne - France								(Social 2023)		
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
Sociétés françaises				0	0	-	-			
Sociétés étrangères				-	-	-	-			
TOTAL				384 553	384 553	14 153	-	-	-	37 970

(1) Fin décembre 2023, Axens a procédé à une augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société en émettant 27 700 actions nouvelles. En 2024, Axens a procédé au rachat puis à l'annulation de 4 150 actions ; de ce fait, le taux de détention d'IFPEN augmente, passant de 82,74 % à 82,89 % au 31 décembre 2024.

IFP Energies nouvelles

Etablissement Public Industriel et Commercial

1, avenue de Bois Préau

92506 Rueil-Malmaison Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de 2 297 164 €
632 013 843 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

IFP Energies nouvelles

Etablissement Public Industriel et Commercial

1, avenue de Bois Préau

92506 Rueil-Malmaison Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement IFP Energies nouvelles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation sont évalués selon les modalités présentées dans les paragraphes « Immobilisations financières » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » et « Valorisation des immobilisations financières » de la note 5 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner la méthodologie mise en œuvre, à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues et à vérifier que les notes de l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées selon les modalités présentées dans le paragraphe « Engagements de retraites et médailles du travail » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à revoir les calculs ; nous nous sommes par ailleurs assurés que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du secrétaire du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 19 mars 2025

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Laurent BOUBY

Deloitte & Associés



Philippe CORIAT

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
(k€)	Brut	Amortissements et Dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles (note 3)				
▪ Frais de recherche	26 255	-24 832	1 422	2 274
▪ Frais de développement	36 694	-36 694	0	74
▪ Concessions, brevets, licences, solutions informatiques	47 222	-42 979	4 243	3 548
▪ Immobilisations incorporelles en cours	5 913	-	5 913	5 385
▪ Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (note 4)				
▪ Terrains	24 791	-3 822	20 969	20 880
▪ Constructions	318 270	-262 575	55 695	51 692
▪ Installations techniques, matériel et outillage	417 815	-348 114	69 700	72 536
▪ Autres immobilisations corporelles	21 204	-18 136	3 069	3 494
▪ Immobilisations corporelles en cours	16 670	-	16 670	22 436
▪ Avances et acomptes	3 375	-	3 375	1 244
Immobilisations financières (1) (note 5)				
▪ Participations	384 553	-	384 553	384 553
▪ Créances rattachées à des participations	1 067	-	1 067	2 000
▪ Autres titres immobilisés	13 588	-	13 588	13 588
▪ Prêts	8 570	-	8 570	8 435
▪ Autres immobilisations financières	996	-	996	996
TOTAL I	1 326 983	-737 152	589 831	593 135
ACTIF CIRCULANT (note 6)				
Stocks et en-cours :				
▪ Matières premières et autres approvisionnements	1 569	-201	1 368	1 342
▪ Avances et acomptes versés sur commandes	1 234	-	1 234	1 145
Créances (2) :				
▪ Créances clients et comptes rattachés	66 289	-360	65 929	60 762
▪ Autres créances	27 190	-14 061	13 129	14 690
▪ Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
▪ Instruments de trésorerie	-	-	-	-
▪ Disponibilités	18 324	-	18 324	32 039
▪ Charges constatées d'avance (2)	3 118	-	3 118	3 245
TOTAL II	117 724	-14 623	103 102	113 222
Écarts de conversion actif TOTAL III	13	-	13	28
TOTAL GÉNÉRAL	1 444 721	-751 775	692 946	706 386
(1) dont à moins d'un an			1 483	595
(2) dont à plus d'un an			819	13 559

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

PASSIF (k€)	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES (note 7)		
▪ Fonds propres	399 691	405 070
▪ Réserve de réévaluation	790	790
▪ Écart de réévaluation libre	166 884	166 884
▪ Résultat de l'exercice (ou de la période)	-19 619	-5 379
▪ Subventions d'investissement	14 740	13 505
TOTAL I	562 485	580 870
AUTRES FONDS PROPRES (note 8)		
▪ Avances conditionnées TOTAL I bis	2 678	3 496
PROVISIONS (note 9)		
▪ Provisions pour risques	1 062	440
▪ Provisions pour charges	29 968	28 647
TOTAL II	31 030	29 087
DETTES (1) (note 10)		
▪ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	-	-
▪ Emprunts et dettes financières divers	5 167	5 197
▪ Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	5 750	4 532
▪ Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 719	20 626
▪ Dettes fiscales et sociales	43 096	39 236
▪ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 065	9 732
▪ Autres dettes	12 078	13 083
▪ Intruments de trésorerie	44	6
▪ Produits constatés d'avance	810	518
TOTAL III	96 729	92 929
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF TOTAL IV	25	3
TOTAL GÉNÉRAL	692 946	706 386
(1) dont : à moins d'un an	91 411	87 891
à plus d'un an	5 318	5 038
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	-	-

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

(k€)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
▪ Production vendue (biens et services)	40 887	37 761
▪ Production stockée	-	-
▪ Production immobilisée	7 652	6 506
▪ Subventions d'exploitation	17 791	14 215
▪ Redevances pour concessions licences	46 681	52 939
▪ Subvention pour charges de service public	122 250	124 063
▪ Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	3 357	3 952
▪ Autres produits	252	395
TOTAL I	238 869	239 830
CHARGES D'EXPLOITATION		
▪ Achats stockés matières et autres approvisionnements	4 657	4 687
▪ Variation de stock	-20	-54
▪ Achats non stockés matières et fournitures	9 681	12 861
▪ Autres achats et charges externes (1)	69 528	65 047
▪ Impôts, taxes et versements assimilés	19 581	18 687
▪ Salaires et traitements	108 971	105 778
▪ Charges sociales	50 007	47 050
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
▪ Sur immobilisations : dotations aux amortissements	27 444	27 876
▪ Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	-
▪ Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	205	67
▪ Pour risques et charges : dotations aux provisions	4 447	4 620
▪ Autres charges	690	431
TOTAL II	295 191	287 049
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (note 11)	-56 322	-47 219
PRODUITS FINANCIERS		
▪ De participations	38 030	42 663
▪ D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	649	603
▪ Autres intérêts et produits assimilés	95	33
▪ Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	-	-
▪ Différences positives de change	63	63
▪ Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL III	38 836	43 362
CHARGES FINANCIÈRES		
▪ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-
▪ Intérêts et charges assimilées	232	232
▪ Différences négatives de change	74	38
▪ Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL IV	306	270
RÉSULTAT FINANCIER (note 12)	38 530	43 092
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-17 792	-4 127
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
▪ Sur opérations de gestion	866	1 101
▪ Sur opérations en capital	2 379	1 557
▪ Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	123	0
TOTAL V	3 368	2 658
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
▪ Sur opérations de gestion	1 006	52
▪ Sur opérations en capital	229	126
▪ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	852	1 061
TOTAL VI	2 086	1 240
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (note 13)	1 282	1 418
INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS (note 14) TOTAL VII	2 163	2 256
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (note 15) TOTAL VIII	946	415
TOTAL DES PRODUITS	281 073	285 850
TOTAL DES CHARGES	300 693	291 230
RÉSULTAT NET	-19 619	-5 379

(1) Y compris : - redevances de crédit-bail mobilier : -

TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2024

(k€)	31/12/2024	31/12/2023
RESSOURCES		
. Résultat net de l'exercice (ou de la période)	-19 619	-5 379
. Augmentation (Diminution) des amortissements	28 296	28 937
. Augmentation (Diminution) des dépréciations et provisions	1 516	1 741
. Pertes (Gains) sur cessions d'actifs	174	83
. Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	-2 319	-1 496
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	8 048	23 885
. Cessions ou réductions d'actifs incorporels	0	0
. Cessions ou réductions d'actifs corporels	54	43
. Cessions ou réductions d'actifs financiers	1 187	771
CESSIONS / REDUCTIONS D'ACTIFS	1 241	815
AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES	3 554	4 357
AUGMENTATION DES AUTRES FONDS PROPRES	33	18
AUGMENTATION DES DETTES FINANCIERES	0	0
TOTAL DES RESSOURCES (A)	12 876	29 075
EMPLOIS		
. Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3 357	2 402
. Acquisitions d'immobilisations corporelles	22 660	25 330
. Acquisitions d'immobilisations financières	462	620
ACQUISITIONS D'ACTIFS IMMOBILISES	26 480	28 352
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0	0
REMBOURSEMENT DE DETTES FINANCIERES	0	0
REDUCTION DES CAPITAUX PROPRES	0	0
DIMINUTION D'AUTRES FONDS PROPRES	852	1 061
TOTAL DES EMPLOIS (B)	27 331	29 413
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (C = A - B)	-14 456	-338
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (D)	-703	-9 863
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (E = C - D)	-13 753	9 524
. Trésorerie début de période	32 033	22 509
. Trésorerie fin de période	18 280	32 033
. Variation de trésorerie	-13 753	9 524

ANNEXE

NOTE 1 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Résultat d'exploitation (cf. Note 11)

- Par rapport à l'exercice précédent, les redevances perçues diminuent de 6,3 M€ dont -5,1 M€ pour celles en provenance du groupe Axens.
- Subvention pour charges de service public au profit d'IFP Energies nouvelles (IFPEN) :
La subvention, votée au budget IFPEN à hauteur de 124,5 M€, a été inscrite dans la loi de Finances Initiale (LFI) pour 2024 à 124,2 M€, nette de réserve. Après annulation de 2,2 M€ de crédits postérieurement au vote de la LFI, le montant effectivement reçu en 2024 (122,2 M€) est en diminution de 1,8 M€ par rapport à 2023.
- Le taux d'actualisation retenu pour le calcul des indemnités de départ à la retraite et des médailles du travail est stable depuis décembre 2023, passant de 3,15% à 3,25%. Les provisions correspondantes ont augmenté du fait de la hausse de l'ancienneté moyenne du personnel (+1,1 M€) et s'élèvent à 29,3 M€ au 31 décembre 2024 (cf. Note 9).
- Le résultat d'exploitation se traduit par une perte de -56,3 M€, contre -47,2 M€ au 31 décembre 2023, soit une dégradation de -9,1 M€ principalement liée à la hausse des autres achats et charges externes et des charges de personnel.

Résultat financier (cf. Note 12)

- Les revenus des titres de participations s'établissent à 38,0 M€ ; ils diminuent de 4,6 M€ par rapport à ceux de 2023, soit -10,81 %.
- Le résultat financier est bénéficiaire à 38,5 M€, contre 43,1 M€ à fin décembre 2023.

Résultat exceptionnel (cf. Note 13)

- Le résultat exceptionnel affiche un bénéfice de 1,3 M€ principalement constitué par les quotes-parts de subventions d'investissements rapportées au résultat 2024 pour 2,3 M€ compensées par le complément de taxe sur les bureaux en Ile-de-France pour la période 2021-2024 pour 1,0 M€ (cf. point « Contrôle fiscal »).

Contrôle fiscal

L'IFPEN fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2021 à 2024.

Il a d'ores et déjà donné lieu à une déclaration complémentaire de régularisation concernant la taxe sur les bureaux en Ile de France. En effet, l'IFPEN utilisait par erreur le tarif réduit qui est réservé, entre autres, aux établissements publics sans caractère industriel ou commercial. Le montant du versement complémentaire s'élève à 1,0 M€ (dont 0,02 M€ d'intérêts de retard).

Par ailleurs, l'IFPEN a reçu en décembre dernier une proposition de rectification interruptive de prescription pour l'année 2021. Celle-ci concerne l'amortissement de 3 immobilisations et conduirait à un rehaussement du résultat fiscal de 0,3 M€. Le résultat fiscal de l'année 2021 étant déficitaire, ce rehaussement n'aurait pas d'impact sur l'impôt sur les sociétés ; en effet, seul le montant du déficit à reporter serait revu à la baisse. Toutefois, l'IFPEN a contesté cette proposition par courrier en date du 10 février dernier.

NOTE 2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2024 sont établis selon les principes et méthodes comptables définis par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général modifié dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation. Ils sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Opérations commerciales en devises

▪ Chiffre d'affaires (Production vendue/Redevances)

Les ventes en devises sont enregistrées en chiffre d'affaires au cours du jour de la vente. L'effet de la couverture est, le cas échéant, comptabilisé dans le même compte de chiffre d'affaires (voir § « Instruments financiers »).

▪ Dettes et créances commerciales, disponibilités

Les dettes, créances et disponibilités libellées en devises sont converties en fin d'exercice à leur cours de clôture.

Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion résultant de la réévaluation des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture (élément couvert ou couverture).

Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture (voir § « Instruments financiers »).

Les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

Avances remboursables reçues de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) / Frais de recherche

Leur mode de comptabilisation a été préconisé par la Cour des comptes afin d'obtenir la neutralité économique des opérations comptables liées à ces avances :

- depuis le 1^{er} janvier 1999, les avances reçues au titre d'un programme sont inscrites au passif du bilan, sous la rubrique "Avances conditionnées",
- elles s'accompagnent en contrepartie et à due concurrence, par transfert des charges d'exploitation des travaux correspondants, d'une inscription à l'actif du bilan sous la rubrique "Frais de recherche",
- le montant ainsi immobilisé est amorti au rythme des remboursements annuels effectués,
- en fin de processus ou en cas de décision d'abandon de créance, le solde non remboursé est comptabilisé en produits exceptionnels et compensé par une charge d'amortissement exceptionnel de la valeur résiduelle des immobilisations correspondantes.

Ce mode de comptabilisation déroge toutefois aux dispositions du règlement n° 04-06 du Comité de la réglementation comptable repris par le règlement ANC 2014-03 sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs, qui exclut toute inscription à l'actif des frais de recherche appliquée.

Immobilisations

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production.

En application de l'avis CNC 2004-15, sont inscrits à l'actif du bilan (méthode de référence) les frais de développement de projets répondant aux critères généraux d'activation posés par l'article 212-3.2 du PCG.

Les frais de développement de projets informatiques sont ainsi portés à l'actif du bilan pour leur coût de production, qui s'entend des coûts directs et indirects, externes et internes, directement attribuables à l'immobilisation produite.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production, à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation au 1^{er} janvier 2002 sur la base d'expertises externes.

▪ Méthodes utilisées et durées retenues pour le calcul des amortissements

AMORTISSEMENTS	Mode	Durée
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
▪ Frais de recherche	(*)	(*)
▪ Frais de développement	linéaire	5 ans
▪ Concessions, brevets, licences marques	linéaire	13 et 20 ans
▪ Solutions informatiques	linéaire	3 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
▪ Bâtiments	linéaire	30 ans
▪ Installations générales, agencements terrains et constructions	linéaire	9 ; 10 et 15 ans
▪ Installations techniques, matériels et outillages	linéaire	5 et 10 ans
▪ Agencements divers	linéaire	10 ans
▪ Matériel de transport	linéaire	5 ans
▪ Matériel de bureau	linéaire	5 ans
▪ Mobilier	linéaire	10 ans

(*) amortissement au rythme des remboursements annuels effectués à la DGEC

Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour la différence.

▪ Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant représentant la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation non cotés est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, de la quote-part d'actif net réévalué, des perspectives de rentabilité et de développement des sociétés considérées.

Concernant les titres cotés, une dépréciation sera comptabilisée dès lors que l'évolution des cours de bourse postérieurement à la clôture et jusqu'à la date du Conseil d'Administration conduit à constater une valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur comptable des titres.

Sauf autre méthode plus pertinente, la méthode préférentielle de valorisation utilisée est celle du *Discounted Cash Flow* (DCF).

Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital, en application du Modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF). Ce modèle repose notamment sur la prise en compte d'une prime de risque anticipée de marché (moyenne sur 12 mois des primes de risque du marché Europe communiquées) et d'un taux de rémunération des actifs sans risque (moyenne sur 12 mois des taux d'adjudication des OAT à un mois communiqués).

Stocks de matières et autres approvisionnements

La méthode de valorisation des stocks de matières et fournitures consommables est celle du FIFO.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Pour les créances en devises, voir § « Opérations commerciales en devises ».

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement, s'il y a lieu, est géré selon la méthode FIFO.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. A la clôture, si leur valeur liquidative est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Subventions d'investissement

Les subventions, publiques ou privées, dont IFPEN bénéficie en vue d'acquérir ou de créer des immobilisations sont inscrites en capitaux propres. Conformément aux dispositions prévues à l'article 312-1-1 du PCG, elles sont ensuite reprises au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations ainsi acquises ou créées.

Autres fonds propres

Les aides remboursables comptabilisées au passif du bilan sous la rubrique "Avances conditionnées" correspondent à la part revenant à IFPEN sur les soutiens accordés.

Les obligations de remboursement éventuelles incombant aux partenaires sur des projets ayant bénéficié d'aides de la DGEC font l'objet d'une inscription au titre des engagements hors bilan.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour IFPEN ; ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

▪ Engagements de retraite et médailles du travail

Les indemnités de départ à la retraite et les gratifications pour médailles du travail font l'objet d'une provision, portée sous la rubrique "provisions pour risques et charges". Cette provision est calculée sur la base des conventions et des lois en vigueur.

Les calculs relatifs à ces provisions sont effectués par un organisme de courtage en assurances, en prenant en compte les hypothèses suivantes :

- Probabilité de présence dans l'entreprise : taux de rotation du personnel différencié selon les tranches d'âges, appliqué individuellement à la population, et risque de mortalité estimé à partir des tables TGH – TGF 2005-2006.
- Évolution des salaires : taux de révision fixe pour l'ensemble des salariés.
- Taux d'actualisation financière : iBoxx Euro Corporate AA10+.

▪ Risques sur filiales et participations

S'il y a lieu, les provisions pour risques sur filiales et participations correspondent à la quote-part de situation nette négative des sociétés concernées. Une provision complémentaire peut être constituée dans le cas de risques spécifiques identifiés.

▪ Pertes à terminaison

Les provisions pour pertes à terminaison sont enregistrées dès lors que le résultat prévisionnel du contrat apparaît négatif.

Chiffre d'affaires - contrats à long terme

La comptabilisation des contrats de ventes de prestations et d'études multi clients à longue durée s'effectue par application de la méthode à l'avancement (règlement ANC 2014-03).

Les contrats concernés sont ceux relevant du secteur lucratif, dont l'achèvement interviendra postérieurement à la date de l'arrêté comptable, et facturés sur une base forfaitaire (supérieure ou égale à 150 k€ pour les contrats de prestations, sans condition de montant pour les contrats d'études multi clients).

Cette méthode consiste à comptabiliser le résultat et le chiffre d'affaires à l'avancement, sur la base :

- de l'estimation révisée des produits et des coûts à la date d'arrêté,
- du pourcentage d'avancement, déterminé en retenant le rapport existant entre le coût des travaux et services exécutés à la date d'arrêté des comptes et le total des coûts prévisionnels du contrat à terminaison.

Lorsque les produits facturés sur l'exercice ne sont pas en phase avec l'avancement des travaux, ils sont régularisés à la hausse (factures à établir) ou à la baisse (produits constatés d'avance).

Si le résultat prévisionnel à terminaison d'un contrat fait ressortir une perte, une provision pour risques est constatée pour la différence entre la perte globale prévisionnelle et la perte déjà comptabilisée.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'opérations ou d'événements clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Impôt sur les bénéfices

IFPEN est redevable de l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun au titre de la partie de son activité réputée concurrentielle. Pour le reste de ses activités, l'impôt sur les sociétés est calculé au taux réduit sur la base de ses revenus patrimoniaux.

Imposition complémentaire GLoBE

Le groupe IFPEN réalisant au moins 750 M€ de chiffre d'affaires consolidé (au sens de Pilier 2) est soumis, au titre des exercices ouverts depuis le 31 décembre 2023, à une imposition complémentaire conformément aux règles GLoBE (Global Anti-Base Erosion, également appelée « Pilier 2 ») si le taux effectif d'imposition minimum GLoBE est inférieur à 15 % dans chacune des juridictions où sont établies les entités du Groupe IFPEN.

IFPEN est redevable de cet impôt complémentaire le cas échéant, en tant qu'Entité Mère Ultime.

Instruments financiers et opérations de couverture

IFPEN a recours à des contrats de change à terme afin de couvrir les risques liés aux fluctuations des cours des devises.

Les effets de ces couvertures sont classés en résultat en fonction du sous-jacent.

Le résultat de la couverture est présenté dans la même rubrique du compte de résultat (exploitation, financier, exceptionnel) que l'élément couvert.

Ainsi, les impacts de la couverture de change sur les flux opérationnels sont comptabilisés en résultat d'exploitation.

La revalorisation des factures couvertes non dénouées à la clôture est enregistrée au bilan actif ou passif dans le poste « Instruments de trésorerie ».

NOTES SUR LE BILAN

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 692 946 k€.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(k€)	Valeur brute au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
▪ Frais de recherche	27 106	-	-	-852	26 255
▪ Frais de développement	36 694	-	-	-	36 694
▪ Concessions, brevets, licences, solutions informatiques	45 270	507	2 322	-877	47 222
▪ Immobilisations incorporelles en cours	5 385	2 838	-2 310	-	5 913
▪ Avances et acomptes	-	12	-12	-	-
TOTAL	114 456	3 357	(0)	-1 729	116 084

La production immobilisée sur l'exercice 2024 au titre des immobilisations incorporelles s'élève à 2 213 k€.

Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

AMORTISSEMENTS	Cumulés au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Cumulés au 31/12/2024
(k€)					
▪ Frais de recherche	24 832	-	-	-	24 832
▪ Frais de développement	36 621	74	-	-	36 694
▪ Concessions, brevets, licences, solutions informatiques	41 722	2 134	-	-877	42 979
TOTAL	103 175	2 208	-	-877	104 505

DEPRECIATIONS (cf. Note 9)	Cumulés au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Cumulés au 31/12/2024
(k€)					
▪ Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

NOTE 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(k€)	Valeur brute au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2024
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
▪ Terrains et agencements de terrain	24 218	226	352	-5	24 791
▪ Constructions					
. Bâtiments	83 248	50	2 941	-	86 239
. Équipements techniques généraux	24 769	469	9	-1	25 245
. Autres agencements et aménagements	199 281	1 994	5 619	-109	206 786
▪ Installations techniques, matériel et outillage	428 370	8 627	5 415	-24 597	417 815
▪ Autres immobilisations corporelles					
. Agencements divers	1 284	25	-	-	1 309
. Matériel de transport	910	-	-	-87	823
. Matériel de bureau	4 994	368	3	-531	4 834
. Mobilier	14 132	173	24	-91	14 238
▪ Immobilisations corporelles en cours	22 436	7 582	-13 348	-	16 670
▪ Avances et acomptes	1 244	3 146	-1 015	-	3 375
TOTAL	804 886	22 660	-	-25 422	802 125

La production immobilisée sur l'exercice 2024 s'élève à 5 439 k€ et se rapporte essentiellement à des installations spécialisées (unités pilotes, bancs d'essais techniques).

La variation du poste « Immobilisations corporelles en cours » résulte également d'investissements pour les activités de recherche et de travaux immobiliers.

Immobilisations détenues en crédit-bail

IFPEN n'a aucun contrat de crédit-bail en cours.

Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

(k€)	Cumulés au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Cumulés au 31/12/2024
AMORTISSEMENTS					
▪ Agencements de terrains	3 338	484	-	-	3 822
▪ Constructions					
. Bâtiments	54 734	2 251	-	-	56 985
. Équipements techniques généraux	22 005	631	-	0	22 636
. Autres agencements et aménagements	178 866	4 196	-	-109	182 954
▪ Installations techniques, matériel et outillage	354 547	16 658	-	-24 377	346 828
▪ Autres immobilisations corporelles					
. Agencements divers	1 225	12	-	-	1 236
. Matériel de transport	858	4	-	-87	776
. Matériel de bureau	3 390	633	-	-530	3 493
. Mobilier	12 310	367	-	-90	12 588
TOTAL	631 274	25 237	-	-25 193	631 317

(k€)	Cumulés au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Cumulés au 31/12/2024
DEPRECIATIONS (cf. Note 9)					
▪ Installations techniques, matériel et outillage	1 287	-	-	-	1 287
▪ Autres immobilisations corporelles					
. Matériel de transport	43	-	-	-	43
TOTAL	1 330	-	-	-	1 330

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(k€)	Valeur brute au début de la période	Augmentations	Virements de postes à postes	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2024
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
▪ Titres de participations	384 553	-	0	-	384 553
▪ Créances rattachées à des participations	2 000	60	-	-993	1 067
▪ Autres titres immobilisés	13 588	-	-	-	13 588
▪ Prêts	8 435	462	0	-327	8 570
▪ Autres immobilisations financières	996	-	-	-	996
TOTAL	409 571	522	-	-1 319	408 774

Le détail des titres de participations détenus est présenté en note 19.

Mouvements ayant affecté les immobilisations financières durant l'exercice :

- Les créances rattachées à des participations sont principalement constituées au 31 décembre 2024 d'un prêt consenti à la société Bionext pour 1 047 k€ et d'intérêts courus. Bionext a procédé à un remboursement partiel pour 860 k€ en juillet 2024.
- Les prêts et autres immobilisations financières se rapportent aux prêts accordés au personnel et aux organismes collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction, ainsi qu'aux dépôts de garantie et cautionnements versés.

La variation, nette des remboursements opérés sur ces postes au cours de l'exercice, est négative de -797 k€.

Valorisation des immobilisations financières

Les principales hypothèses retenues au 31 décembre 2024 lors de la mise en œuvre de la valorisation des titres de participation sont les suivantes :

- La prime de risque retenue pour la clôture 2024 s'élève à 3,88% sur la base de la moyenne sur 12 mois des primes de risque du marché Europe communiquées,
- Le taux de rémunération des actifs sans risque s'élève à 3,50% sur la base de la moyenne sur 12 mois des taux d'adjudication des OAT à 1 mois communiqués.

Dépréciations des immobilisations financières

Aucune dépréciation n'a été constatée sur les titres détenus par IFPEN dans les sociétés cotées et non cotées au 31 décembre 2024.

NOTE 6 – ACTIF CIRCULANT

Stocks de matières et autres approvisionnements

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Matières premières et autres approvisionnements	1 569	1 549
▪ Dépréciations des matières premières et autres approvisionnements	-201	-208
TOTAL NET	1 368	1 342

La dépréciation sur les stocks de métaux précieux a été ajustée, compte tenu du cours de ces derniers au 31 décembre 2024.

Créances

▪ Créances clients

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Créances clients (1)	66 289	60 917
▪ Dépréciations des créances clients	-360	-156
TOTAL NET	65 929	60 762

(1) dont factures à établir sur redevances et prestations terminées 23 831 18 232

▪ Autres créances

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Etat - Impôt sur les bénéfices	-	181
▪ Créance sur l'État au titre de la TVA	4 611	5 129
▪ Créance sur l'État au titre de l'Aide Gaz/Electricité	-	1 081
▪ Créance sur cession immobilisation	216	288
▪ RTPG - acomptes / liquidations demandés à la DGEC	167	167
▪ RTPG à recevoir des gérants - Fiches IFPEN partenaire	735	735
▪ RTPG - valorisation interne due par partenaires - Fiches IFPEN gérant	102	102
▪ Union Européenne - produits à recevoir	927	1 701
▪ ADEME - produits à recevoir	2 248	1 861
▪ Ministères - produits à recevoir	611	1 730
▪ ANR - produits à recevoir	2 440	1 698
▪ KIC LE - produits à recevoir	2	80
▪ Métropole Grand-Lyon / RRA - produits à recevoir	253	-
▪ Région Nouvelle Aquitaine - produits à recevoir	5	-
▪ Région IDF - produits à recevoir	205	82
▪ Comptes courants groupe	13 106	13 106
▪ Débiteurs Divers	1 563	809
TOTAL BRUT	27 190	28 751
▪ Dépréciation sur créances liées au RTPG	-1 042	-1 042
▪ Dépréciation sur comptes courants groupe (cf. Note 9)	-13 019	-13 019
TOTAL DEPRECIATIONS	-14 061	-14 061
TOTAL NET	13 129	14 690

Échéances des créances

CRÉANCES (k€)	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à moins de 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				
▪ Créances rattachées à des participations	1 067	1 067	-	-
▪ Prêts (1) (2)	8 570	239	1 530	6 801
▪ Autres immobilisations financières	996	177	430	389
Créances de l'actif circulant				
▪ Avances et acomptes versés sur commandes	1 234	1 234	-	-
▪ Créances clients et comptes rattachés	66 289	66 289	-	-
▪ Autres créances	27 190	27 046	144	-
▪ Charges constatées d'avance	3 118	2 443	641	33
TOTAL	108 464	98 495	2 745	7 223
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	462			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice	327			

Instruments de trésorerie et disponibilités

(k€)	Montant brut au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Comptes bancaires	18 323	32 038
▪ Caisse	1	1
TOTAL	18 324	32 039

Charges constatées d'avance

(k€)	Montant brut au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Charges constatées d'avance	3 118	3 245
TOTAL	3 118	3 245

Elles sont principalement relatives à des charges de maintenance, d'assurances et d'abonnements, se rapportant à des périodes postérieures à celle de l'arrêté.

NOTE 7 – CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres :

(k€)	Montant au 31/12/2023	Affectation du résultat	Autres variations		Montant au 31/12/2024
			Augmentations	Diminutions	
▪ Fonds propres	405 070	-5 379			399 691
▪ Réserve de réévaluation	790				790
▪ Écart de réévaluation libre (1)	166 884				166 884
▪ Résultat de l'exercice 2023	-5 379	5 379			-
▪ Résultat de la période				-19 619	-19 619
▪ Subventions d'investissement nettes (2)	13 505		3 554	-2 319	14 740
TOTAL	580 870	-	3 554	-21 939	562 485

- (1) Réévaluation à leur valeur réelle des actifs affectés au bilan du secteur lucratif, pratiquée en 2002 dans le secteur non lucratif et en franchise d'impôt sur les sociétés, préalablement au transfert des actifs vers le secteur lucratif.
- (2) L'augmentation sur l'exercice est principalement constituée de subventions reçues ou à recevoir de l'ANR pour 1 997 k€, du MESR pour 654 k€, de BPI pour 426 k€ et de la Région AURA pour 376 k€.
La diminution représente la quote-part des subventions rapportée au résultat de la période (cf. Note 13).

NOTE 8 – AUTRES FONDS PROPRES

(k€)	Montant au 31/12/2023	Variation nette période	Montant au 31/12/2024
▪ Soutiens DGEC et autres organismes	3 496	-819	2 678

NOTE 9 – PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

(k€)	Montant au 31/12/2023	Dotations de la période	Reprises de la période (provision utilisée)	(provision non utilisée)	Montant au 31/12/2024
POUR RISQUES					
▪ Pour litiges sociaux	256	726	-7	-123	853
▪ Pour litiges juridiques & commerciaux	-	-	-	-	-
▪ Pour pertes de change	2	11	-0	-	13
▪ Pour pertes à terminaison	182	59	-25	-19	196
	440	796	-32	-142	1 062
POUR CHARGES					
▪ Pour indemnités départs retraite	26 875	3 065	-1 730	-299	27 912
▪ Pour médailles du travail	1 419	136	-105	-14	1 435
▪ Pour désamiantage	353	450	-182	-	621
	28 647	3 651	-2 018	-313	29 968
POUR DÉPRÉCIATIONS					
▪ Sur immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
▪ Sur immobilisations corporelles	1 330	-	-	-	1 330
▪ Sur immobilisations financières	-	-	-	-	-
▪ Sur stocks	208	-	-6	-0	201
▪ Sur créances clients	156	205	-	-	360
▪ Sur autres créances	14 061	-	-	-	14 061
	15 754	205	-6	-0	15 953
TOTAL	44 841	4 652	-2 055	-455	46 982
IMPACT RESULTAT D'EXPLOITATION		4 652	-2 055	-333	2 264
IMPACT RESULTAT FINANCIER		-	-	-	-
IMPACT RESULTAT EXCEPTIONNEL		-	-	-123	-123

Les provisions pour risques et pour charges comprennent principalement :

- Une provision pour indemnités de départs en retraite de 27 912 k€, ainsi qu'une provision pour médailles du travail de 1 435 k€.
Le montant provisionné au titre de ces passifs sociaux a augmenté de 1 053 k€ par rapport à 2023.
- Une provision pour travaux de désamiantage de 621 k€.
- Des provisions pour litiges sociaux en cours pour 853 k€.
- Des provisions pour pertes à terminaison pour 196 k€.

NOTE 10 – DETTES

Emprunts et dettes financières diverses

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Prêts consentis par IFP Investissements	5 091	5 121
▪ Dépôts reçus	75	75
TOTAL	5 167	5 197

Ce poste est principalement constitué de deux prêts consentis par IFP Investissements, le premier de 3 000 k€ versé en 2011 et 2012 et destiné au financement de la construction d'un équipement de R&I et le second de 8 000 k€ versé en 2016 et 2017, et destiné à soutenir IFPEN dans le financement d'investissements.

Ces prêts qui s'élèvent à 5 000 k€, ont fait l'objet de remboursements à hauteur de 6 000 k€ sur les exercices passés.

Dettes fiscales et sociales

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Personnel - rémunérations et dettes provisionnées	19 410	18 834
▪ Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 732	11 974
▪ État et autres collectivités publiques	10 954	8 427
TOTAL	43 096	39 236

Autres dettes

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ RTPG - valorisation interne à reverser	620	620
▪ Union Européenne - avances reçues	2 606	2 372
▪ ADEME - avances reçues	289	19
▪ Ministères - avances reçues	2 137	450
▪ ANR - avances reçues	5 916	9 575
▪ Communauté Urbaine de Lyon - avances reçues	356	-
▪ DGAC - avances reçues	34	-
▪ Financeurs divers - avances reçues	28	-
▪ Créiteurs divers	91	47
TOTAL	12 078	13 083

Charges à payer

Elles se rattachent aux postes suivants :

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Emprunts et dettes financières - Divers	91	121
▪ Fournisseurs	11 043	13 145
▪ Dettes fiscales et sociales	28 306	25 506
▪ Dettes sur immobilisations	8 273	8 104
TOTAL	47 713	46 876

Échéances des dettes

DETTES (k€)	Montant	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et à moins de 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
▪ Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	-	-	-	-
▪ Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	5 167	167	5 000	-
▪ Avances et acomptes reçus sur commandes	5 750	5 750	-	-
▪ Fournisseurs et comptes rattachés	20 719	20 718	0	-
▪ Dettes fiscales et sociales	43 096	43 096	-	-
▪ Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 065	8 747	317	-
▪ Autres dettes	12 078	12 078	-	-
▪ Instruments financiers	44	44	-	-
▪ Produits constatés d'avance	810	810	-	-
TOTAL	96 729	91 411	5 318	-
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

Produits constatés d'avance

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
▪ Prestations	763	453
▪ Contrats à l'avancement	47	65
TOTAL	810	518

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage une perte de -19 619 k€.

NOTE 11 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation 2024/2023
▪ Produits d'exploitation	238 869	239 830	-961
dont principalement :			
▪ Production vendue	40 887	37 761	3 125
▪ Production immobilisée	7 652	6 506	1 146
▪ Subventions d'exploitation	17 791	14 215	3 577
▪ Redevances perçues (cf. Note 1)	46 681	52 939	-6 258
▪ Subvention pour charges de service public (cf. Note 1)	122 250	124 063	-1 813
▪ Reprises provisions (cf. Notes 1 et 9)	2 388	2 958	-570
▪ Charges d'exploitation	295 191	287 049	8 142
dont principalement :			
▪ Achats stockés	4 657	4 687	-30
▪ Achats non stockés	9 681	12 861	-3 180
▪ Autres achats et charges externes	69 528	65 047	4 481
▪ Impôts et taxes	19 581	18 687	894
▪ Salaires et charges sociales	158 978	152 828	6 149
▪ Dotations aux amortissements	27 444	27 876	-431
▪ Dotations aux provisions pour risques et charges (cf. Note 9)	4 447	4 620	-173
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (cf. Note 1)	-56 322	-47 219	-9 103

Le poste « Achats non stockés » diminue de -3 180 k€ en lien avec la baisse du coût des énergies.

Le poste « Autres achats et charges externes » augmente de 4 481 k€, dont +1 042 k€ pour des projets à immobiliser, +1 148 k€ liés à l'augmentation des charges de maintenance et d'entretiens, +1 468 k€ concernant des prestations sur des contrats liés aux activités de mesures et analyses et +455 k€ de hausse de frais de déplacements, missions et réceptions.

Le poste « Salaires et charges sociales » augmente de 6 149 k€ (+4,0 %), sous l'effet des mesures de préservation du pouvoir d'achat.

Analyse de la production vendue et des redevances par zone géographique

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation 2024/2023
▪ Production vendue (biens et services)	40 887	37 761	3 125
▪ France	32 628	29 670	2 958
▪ Union Européenne (hors France)	837	943	-106
▪ Hors Union Européenne	7 422	7 148	274
▪ Redevances pour concessions licences	46 681	52 939	-6 258
▪ France	45 192	51 252	-6 061
▪ Union Européenne (hors France)	462	619	-156
▪ Hors Union Européenne	1 027	1 068	-41
TOTAL	87 567	90 700	-3 133

NOTE 12 – RÉSULTAT FINANCIER

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation 2024/2023
▪ Revenus des titres de participations	37 970	42 570	-4 601
▪ Revenus des prêts immobilisés	60	93	-33
▪ Revenus des placements et créances de l'actif immobilisé	649	603	46
▪ Résultat de change	-11	25	-36
▪ Intérêts et assimilés	-161	-232	71
▪ Reprises (dotations) financières	0	0	0
▪ Divers	23	33	-10
RÉSULTAT FINANCIER (cf. Note 1)	38 530	43 092	-4 562

Revenus des titres de participations

Ils se décomposent comme suit :

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation 2024/2023
▪ Axens	26 393	29 938	-3 545
▪ IFP Investissements	5 984	7 081	-1 097
▪ IFP Training	1 593	1 552	42
▪ Cofip	4 000	4 000	0
TOTAL	37 970	42 570	-4 601

NOTE 13 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023	Variation 2024/2023
▪ Quote-part de subventions d'investissements rapportée au résultat	2 325	1 514	812
▪ Libération d'obligation de remboursement d'avances conditionnées (RTPG)	852	1 061	-209
▪ Plus (moins)-value de cessions d'actifs	-174	-83	-91
▪ Reprises (dotations) exceptionnelles	-729	-1 061	332
▪ Produits (charges) exceptionnels nets sur opérations de gestion	-992	-12	-980
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 282	1 418	-137

Le poste « Quote-part de subventions d'investissements rapportée au résultat » comprend à hauteur de 6 k€ des subventions directement comptabilisées en résultat et pour 2 319 k€ des subventions échelonnées sur plusieurs exercices (cf. Note 7).

Le poste « Produits (charges) exceptionnels nets sur opérations de gestion » est constitué principalement d'un complément de déclaration de 985 k€ de taxe sur les bureaux en Ile-de-France pour la période 2021-2024 (cf. Note 1).

NOTE 14 – INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS

Ce poste s'élève à 2 163 k€ et représente la prime d'intéressement provisionnée au titre de 2024 qui sera versée en 2025, en application de l'accord d'intéressement signé pour la période 2023 à 2026.

NOTE 15 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Ce poste comprend l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, dû par IFPEN au titre de la partie de son activité réputée fiscalement concurrentielle ainsi que l'impôt sur les sociétés au taux de 24% dû sur les revenus patrimoniaux rattachés au secteur non lucratif.

La charge d'impôt complémentaire dans le cadre de Pilier 2 comptabilisée dans les comptes d'IFPEN au titre de l'exercice 2024 s'élève à 317 k€.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(k€)	Résultat avant impôt 31/12/2024	Impôt 31/12/2024	Résultat avant impôt 31/12/2023	Impôt 31/12/2023
▪ Résultat courant	-17 792	609	-4 127	401
▪ Résultat exceptionnel	1 282	20	1 418	14
▪ Résultat comptable avant impôt et intéressement	-16 510	629	-2 709	415
▪ Résultat comptable	-19 619	946	-5 379	415
▪ Impôt au taux de droit commun	-	616	-	399
▪ Taux d'impôt au taux de droit commun	-	25,0%	-	25,0%

La ventilation de l'impôt a été réalisée à partir des résultats courants et exceptionnels, ventilés par taux d'imposition et compte tenu de l'incidence des réintégrations et déductions fiscales se rapportant à chacun de ces résultats.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 16 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Engagements donnés	6 989	7 537
▪ Partenaires industriels sur projets de recherche bénéficiant d'aides remboursables	3 110	3 110
▪ Garanties bancaires pour bonne exécution de contrats de prestations	2 293	2 198
▪ Garanties sur logements élèves (1)	1 585	2 230
▪ Autres garanties données	-	-
Engagements reçus	2 613	4 186
▪ Partenaires industriels sur projets de recherche bénéficiant d'aides remboursables	-	-
▪ Cautions des fournisseurs	1 869	3 856
▪ Financements privés sur Chaires d'Enseignement	744	330
▪ Autres garanties reçues	-	-
Engagements réciproques	-	-

(1) IFPEN a l'obligation :

- d'assurer l'encaissement de 7/10^{es} des loyers couvrant à la fois la défaillance éventuelle des locataires et la vacance des locaux,
- de prendre en charges les réparations locatives (non estimées à ce jour).

Instruments financiers

(k€)	Montant au 31/12/2024	Montant au 31/12/2023
Instruments financiers		
▪ Ventes à terme de devises destinées à couvrir des créances :		
- kUSD	2 571	3 507
- équivalent k€	2 431	3 220
▪ Achats à terme de devises destinées à couvrir des dettes :		
- kUSD	-	914
- équivalent k€	-	845

NOTE 17 – INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

Ventilation de l'effectif moyen

		31/12/2024	31/12/2023
Méthode	Catégories	Personnel Salarié	Personnel Salarié
Effectif hors détachés (ETP) (art. R123-198-5è du Code de commerce)	▪ Ingénieurs et cadres	991	975
	▪ Employés et techniciens	552	555
TOTAL		1 543	1 531
Effectif hors détachés (art. D123-200 du Code de Commerce)	▪ Ingénieurs et cadres	1 016	1 003
	▪ Employés et techniciens	571	577
TOTAL		1 587	1 580

NOTE 18 – INFORMATIONS SUR ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

NOTE 19 – TABLEAU – LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	% du capital détenu	Valeur des titres détenus	comptable	Prêts et avances consentis par IFPEN	Avals et cautions donnés par IFPEN	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou (perte)	Dividendes encaissés / à recevoir par IFPEN
(en milliers d'euros ou d'unités nationales)				Brute	Nette			HT	01/01/2024 au 31/12/2024	au 31/12/2024
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations										
1 - FILIALES										
Cofip Rueil Malmaison - France	4 721	12 081	100,00	34 139	34 139	7	-	5 840	1 663	4 000
Beicip-Franlab Rueil Malmaison - France	6 000	21 385	100,00	3 102	3 102	-	-	31 262	3 353	-
Axens (1) Rueil Malmaison - France	163 033	268 499	82,89	249 171	249 171	-	-	605 129	43 188	26 393
IFP Investissements Rueil Malmaison - France	79 784	15 545	100,00	93 855	93 855	-	-	-	2 032	5 984
IFP Technologies (Canada) Inc Calgary, Alberta - Canada	1 000 CAD (Social 2023)	7 036 CAD (Social 2023)	100,00	3 202	3 202	-	-	2 573 CAD (Social 20243	-213 CAD (Eur / Cad 31.12.24 : 1,4948)	-
2 - PARTICIPATIONS										
IFP Training Rueil Malmaison - France	2 688	27 126	39,81	1 070	1 070	-	-	28 729	3 348	1 593
PROCETHOL 2G Pomacle - France	37	-33 263	24,93	9	9	80	-	-	-1 052	-
Bionext Venette - Compiègne - France	15 (Social 2023)	-7 078 (Social 2023)	29,82	4	4	14 066	-	20 (Social 2023)	-1 283	-
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
Sociétés françaises				0	0	-	-			-
Sociétés étrangères				-	-	-	-			-
TOTAL				384 553	384 553	14 153	-	-	-	37 970

(1) Fin décembre 2023, Axens a procédé à une augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société en émettant 27 700 actions nouvelles. En 2024, Axens a procédé au rachat puis à l'annulation de 4 150 actions ; de ce fait, le taux de détention d'IFPEN augmente, passant de 82,74 % à 82,89 % au 31 décembre 2024.